

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2068 :

Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. TAN Willy, MOREL Didier, PERIANAYAGOM Albert, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Assisté de :
Secrétaire : 42-2068-DE
Date de signature : 27/10/2025
Date de publication : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2068 : Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un occupant du domaine public a sollicité une remise gracieuse des dettes pour occupation du domaine public :

Monsieur Jean Marie Franck CARPANIN dont l'entreprise est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S) de Saint Pierre sous le K-bis n°414 686 071 n° gestion 2011A27, a libéré le box n°17 situé ruelle du Vieux Gouvernement à Saint Pierre, le 24 mars 2024.

Par jugement en date du 27 avril 2023, l'Association Croix Rouge Française, service des tutelles a été désignée par le Tribunal Judiciaire de Saint Pierre, en qualité de curatrice de Monsieur Jean Marie Franck CARPANIN et a sollicité une remise gracieuse au nom de Monsieur Jean Marie Franck CARPANIN pour la période de février à août 2022 soit un montant de 1176 € suite aux difficultés financières de ce dernier.

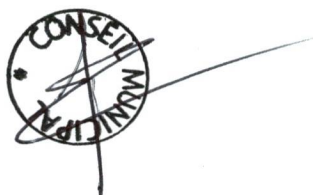
Titres	montant des titres	période des loyers concernés	montant de l'exonération	exonération accordée
2022-T-1279	672 €	février à mai 2022	672 €	1176 €
2022-T-1768	504 €	juin à août 2022	504 €	

La comptabilisation de cette remise gracieuse s'opérera par l'émission d'un mandat, au chapitre 65- nature 6577 remise gracieuse.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER la remise gracieuse de Monsieur Jean Marie Franck CARPANIN.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION